



ASSOCIATION
DES CONSULTANTS
EN AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2015

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 septembre 2015, de 13h à 15h00

- **Membres du conseil présents** : Bénédicte De LATAULADE, Christian LACAPE, Karine RUELLAND, Christine ALBA, Denis AUCOUTURIER, Béatrice VUITTON, Martine GESTIN-MORIN, Claudine HERVO
- **Membres du conseil excusés** : Jean-Marc NATALI
- **Membres de l'association présents** : Clémence CHATRE, Claude HUERTAS, Nathalie BONNEVIDE
- **Secrétaire général** : Guillaume HERR-ZEKANOWSKI

Relevé de décisions

Envoi du courrier à la Directrice et au Président de l'ANIL validé

Premier GT « Friches », mardi 13 octobre 2015 de 11h à 12h

Réalisation d'une tribune interne dédiée à l'analyse du questionnaire

Organisation d'un Petit Déjeuner sur les questions liées au droit à l'image

Premier GT «Plateforme d'expérimentation » mardi 13 octobre 2015 de 14h à 15h30

Le CA est ouvert par le Président, Christian LACAPE.

Denis AUCOUTURIER étant dans l'obligation de partir tôt, le premier point abordé est le point 6 à l'ordre du jour.

1 / Projet de courrier à l'ANIL co-rédigé par Denis AUCOUTURIER et Jean-Marc NATALI

Denis AUCOUTURIER présente le projet de courrier. Celui-ci fait suite à la fusion des réseaux PACT-ARIM et H&D au sein de la structure SOLIHA, car un Directeur et une Directrice d'ADIL s'y affichent au bureau national en qualité de dirigeants d'instance. Cela est non seulement contraire au décret n°2007-1576 du 6 novembre 2007 relatif aux organismes d'information sur le logement, mais laisse supposer une partie prenante des ANIL et ADIL au sein de SOLIHA, ce qui risque d'engendrer des conflits d'intérêt et des situations de concurrence déloyale.

Ce courrier sera envoyé, suite à une reprise formelle par le Président de l'ACAD, à la Directrice de l'ANIL ainsi qu'à son nouveau Président, qui doit être nommé ce jour.

Suite à cet envoi il faudra veiller à ce que l'ANIL fasse respecter le décret précité par les ADIL.

Par ailleurs Denis AUCOUTURIER attire l'attention des membres de l'ACAD sur la parution, au cours de l'été, d'une circulaire, dans le cadre de la Loi Macron, qui autorise les agences d'urbanisme à faire 20% de leur chiffre d'affaire sur le secteur concurrentiel.

Karine RUELLAND réagit en demandant s'il ne serait pas pertinent d'écrire à qui de droit pour alerter sur ce point. L'ensemble des présents s'accorde avec elle et Christian LACAPE propose qu'après analyse de cette circulaire l'ACAD écrive au(x) Ministère(s) concerné(s).

Pour Denis AUCOUTURIER ces deux points posent la question de la veille juridique nécessaire et de son coût.

2 / Retour sur la rencontre avec le Directeur du Plan Bâtiment Durable

Ce matin du 15 septembre, sur l'initiative de Francis CURA, celui-ci, accompagné du Président Christian LACAPE, du Secrétaire Général Guillaume HERR-ZEKANOWSKI et d'Alexandre DURAND (représentant Citémétrie) ont rencontré M Jérôme GATIER, Directeur du Plan Bâtiment Durable du Ministère de l'Ecologie.

Cette entrevue était à l'origine du décalage de notre CA à 13h.

Lors de cet entretien, qui visait une meilleure connaissance mutuelle de l'ACAD et du Plan, des échanges riches autour des pratiques et des objectifs se sont tenus.

Ce fut l'occasion pour l'ACAD de se faire inviter à la prochaine AG du Plan Bâtiment Durable et ainsi d'accroître notre visibilité auprès de tous ses acteurs.

Une mise en contact avec les antennes régionales porteuses des objectifs du Plan sera également faite.

3 / Le projet de GT sur les Friches Urbaines

Thierry VENNIN, porteur du projet, n'ayant pu être présent ce jour c'est le Secrétaire Général qui rappelle les objectifs de ce GT.

Pour les présents il n'est pas opportun de reprendre, en l'absence de Thierry VENNIN, le débat sur les « friches » engagé au précédent CA. Ainsi ils valident sa proposition de lancer un premier GT sur ce thème mardi 13 octobre à 11h, après le Petit Déjeuner sur la réforme territoriale et avant le CA.

4 / Présentation des résultats du questionnaire

Premier constat, à ce jour seuls 43 membres de l'association sont à jour de leur cotisation, ce qui ne préjuge pas du nombre réel d'adhérents, mais atteste d'une baisse certaine de nos effectifs.

Pour Bénédicte de LATAULADE, il faut que l'ACAD se repositionne en fonction de ce chiffre, elle doit clarifier son objectif.

Pour Christine ALBA, ce chiffre ne peut être imputable au manque d'investissement des gens dans le milieu associatif car de nombreuses associations se créent et on observerait un renouveau de la solidarité.

Trois principaux facteurs, les départs en retraite, les cessations d'activité et le manque de disponibilité du à l'investissement nécessaire des personnes pour le bon fonctionnement de leur affaire, sont en cause.

Concernant le premier point, tous s'accordent sur la nécessité d'attirer plus de jeunes, il faut renouveler les adhérents. Clémence CHATRE précise qu'il y a un manque de connaissance de l'ACAD par les jeunes et propose que l'on se rapproche des associations d'anciens étudiants. Il est également proposé d'identifier les principaux « suiveurs » de l'ACAD sur les réseaux sociaux pour en faire des leviers d'attraction. Car aujourd'hui l'ACAD a au moins six fois plus de « followers » que d'adhérents.

Concernant les deux autres facteurs, Christian LACAPE pose la question de l'état du nombre de consultations en AO depuis le début de l'année.

Les présents sont unanimes, ils sont en nette régression, de plus en plus truqués et le dumping est de plus en plus important.

Du fait d'une obligation légale le nombre d'AO de PLU a augmenté mais c'est une année exceptionnelle, par ailleurs sur ce type de contrat les prix poursuivent leur descente, et la concurrence est de plus en plus rude.

De retour sur le tableau-bilan du questionnaire, il s'avère que les résultats confortent relativement les orientations prises par l'association. Pour Bénédicte de LATAULADE, le plus intéressant dans ce bilan ce sont les propositions complémentaires qui ont été faites ; peu nombreuses, elles n'en sont pas moins intéressantes et nous devons en prendre acte.

Il est décidé de faire un retour sous forme de tribune à l'attention des adhérents et de travailler à l'attraction des jeunes.

5 / Droit à l'image

Claude HUERTAS interpelle le CA en relatant une mésaventure qui lui est arrivée suite à la diffusion d'images d'un projet sur internet, celle-ci s'étant soldée par des menaces juridiques de la part de son client quand à cette diffusion.

Cette mésaventure lui fait nous poser aujourd'hui la question de la communication d'un consultant indépendant, si ses images, son book ne peuvent plus en être support. En interdisant toute diffusion d'images, les clients empêchent de communiquer sur la démarche de réflexion dont les images sont l'expression.

Nathalie BONNEVIDE conseille de modifier légèrement les images pour qu'il ne s'agisse plus de celles rendues au client.

Pour Béatrice VUITTON c'est clairement la question du droit à l'image qui se pose.

Chacun s'accorde sur le fait que c'est un sujet à approfondir dans le cadre d'un petit déjeuner.

6 / Projet plateforme d'expérimentation

Nathalie BONNEVIDE, initiatrice du projet, rappelle le contexte et l'objectif. Il s'agit, face au chamboulement des rapports entre ingénierie privée et ingénierie publique, lié à la pression financière sur les collectivités, de recalibrer le périmètre des missions afin d'optimiser les coûts lié à l'ingénierie territoriale.

Par ce projet nous chercherions à être pro-actifs dans la redéfinition des missions de l'ingénierie privée pour l'avenir.

L'ACAD serait force de proposition en matière de typologie de territoires et d'études à « tester » avec des maîtrises d'œuvre publiques, afin de pouvoir évaluer la pertinence de la démarche.

L'ACAD comme acteur du reformatage du champ des métiers, ce serait également un coup de pub pour l'association.

Pour Christian LACAPE cela se place dans la continuité d'une étude qui avait été réalisé par le passé par l'ACAD sur la

reformulation de la commande publique.

Quant à la question du coût du financement de ce projet, l'idée serait d'associer un grand groupe (type CDC) qui pourrait prendre 50% de l'étude à sa charge, les 50% restant à la charge de la (des) collectivité(s) tets(s).

Ainsi il nous faut maintenant définir les sites, les angles d'attaque et les financeurs potentiels.

Trois sujets sont déjà proposés, celui des rez-de-chaussée commerciaux, des PLUI et des friches urbaines.

Il est décidé de lancer un groupe de travail pour avancer sur ce projet. Le premier se tiendra mardi 13 octobre à 14h.

La séance est levée à 15h10